

# La Cité-Jardin de Châtenay-Malabry



Le concept de Cité-Jardin est initié en 1903 par un urbaniste britannique, Ebenezer Howard.

En France, la Cité-Jardin désigne un ensemble de logements sociaux individuels ou collectifs locatifs avec aménagements paysagers et jardins autour de l'habitat, et doté dans la plupart des cas, d'équipements collectifs (écoles, commerces, maison commune...)

Selon Henri Sellier, alors Président de l'Office Public d'Habitations à Bon Marché (OPHBM) de la Seine, les cités-jardins permettaient « d'édifier des agglomérations propres à assurer le décongestionnement de Paris et de ses faubourgs » dans un contexte difficile de crise du logement ouvrier amplifié par les conséquences de la guerre en 1914 sur Paris.

La Butte de Châtenay, haute de 150 mètres, était initialement couverte d'une forêt dans laquelle se trouvaient les « fourches patibulaires » ou gibets.

Henri Sellier, 1883 - 1943



8367. CHATENAY-MALABRY  
Cité de la Butte Rouge

*Pièce d'eau et Avenue Jean Allemane E.M.*



8367. CHATENAY-MALABRY — Cité de la Butte Rouge - La Pièce d'eau



8380. CHATENAY-MALABRY  
Cité de la Butte-Rouge - Entrée de la Cité  
Avenue Albert-Thomas E. M.



Au milieu du XVIIIème siècle la Butte devint rouge lors de l'établissement du pavement des rues. En effet, le terrassement du sol fit ressortir la couleur de l'argile le composant, ce qui allait alors qualifier le site.

Les terrains de la Cité-Jardin de la Butte Rouge sont achetés en **1918**, la construction quant à elle s'étendra de **1931 à 1943** par les architectes Bassompierre, de Rutté et Sirvin ainsi que le paysagiste André Riousse. Elle sera agrandie de 1947 à 1965 par des immeubles de type grand ensemble.

## Les logements

Les logements de la Cité-Jardin se devaient d'assurer aux locataires un confort matériel et des conditions hygiéniques optimales.

Les logements sont alors équipés d'un système d'évacuation d'ordures ménagères spécifique à la Butte-Rouge (évier vidoir système Garchey), d'arrivées d'eau, de gaz et d'électricité ; les salles de bain deviennent des espaces à part entière et les couloirs desservent les pièces principales.

Les appartements, de différentes superficies, sont attribués aux familles en fonction du nombre de personnes qui les compose.

## Les espaces extérieurs



En 1935, le paysagiste André Riousse aménage les espaces extérieurs en mettant en place des clôtures, des pergolas, des bassins dotés de flore



aquatique, des jardins individuels et des squares.

Ces aménagements avaient alors pour objectif de créer un cadre de vie aéré, verdoyant et générateur de bien-être.

Les jardins familiaux, quant à eux, répondaient à la préoccupation de permettre aux ouvriers de produire une partie de leur nourriture. **Ceux-ci s'étendent sur 2 hectares partagés en 62 parcelles et sont constitués de jardins potagers ou fleuris équipés d'un abri fonctionnel et d'une arrivée d'eau.**



## Les équipements

Etant souvent éloignées des centres urbains, on intégra de nombreuses installations dans les Cités-Jardins.



En effet, cet ensemble urbain alliant habitat, espaces verts et équipements avait pour but **d'agrémenter la vie quotidienne des locataires.**

En face de la Butte Rouge, la piscine, construite après la seconde guerre mondiale, marquait l'entrée de la Cité-Jardin. Son eau chauffée par l'incinération des déchets ménagers aurait dû être un exemple probant de l'organisation efficace de la cité. Malheureusement ce système n'a que peu fonctionné, la quantité des déchets ménagers étant trop insuffisante pour chauffer un tel volume d'eau.

## La Cité-Jardin aujourd'hui

La Cité-Jardin de la Butte Rouge est considérée comme une cité modèle par sa conception avant-gardiste et compte à ce jour plus de 3 700 logements agrémentés :

- **d'équipements culturels, administratifs et sociaux** : Mairies annexes, écoles, gymnases, Espace Prévention santé, Cyber Espace, Espace Séniors...
- **d'équipements liés au Développement durable** : bornes enterrées pour les

déchets ménagers, l'Ecole maternelle Suzanne Buisson reconstruite en 2005 à base de matériaux nobles (pierre et bois) et disposant d'un bassin de rétention d'eau de pluie, construction du complexe sportif Léonard de Vinci labellisé « Bâtiment basse



© Mairie CM

Ecole maternelle Suzanne Buisson

consommation » et « Haute qualité environnementale ».

- Des équipements liés à la valorisation des espaces verts : un fleurissement important, les cabanes des jardins familiaux réhabilitées, la création d'un jardin partagé et pédagogique.

L'ensemble de ces équipements font de la Cité-Jardin, un lieu de vie dynamique.





© D Printemps



**Office de Tourisme**

98, rue Jean Longuet  
92290 CHATENAY-MALABRY

Tel : 01 47 02 75 22

Mail : [tourisme@chatenay-malabry.fr](mailto:tourisme@chatenay-malabry.fr)

Ouvert du mardi au samedi

Le mardi de 10h à 12h30 et de 16h à 18h

Le mercredi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h

Le jeudi de 10h à 18h

Le vendredi de 14h à 18h

Le samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h

Rédaction, Conception, Réalisation : S.FLEURY

Illustrations : Mairie de Châtenay-Malabry, Office de Tourisme, J.C. GUEGUEN

Impression : Mairie de Châtenay-Malabry / Edition : Décembre 2010

Directeur de publication : C. BOUCHARD